



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 5 août 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1  
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2  
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3  
Madame Julie Michaud, Conseillère #4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère #5  
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller #6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(14) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### RÉSOLUTION 1908-01

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption et présentation du procès-verbal du 2 juillet 2019
- 4 Adoption et présentation des comptes à payer du



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre  
1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019**

- 5 Présentation des états des résultats au 30 juin 2019
- 6 Nomination du vérificateur financier
- 7 Résolution pour correction comptes grand-livre et doublons
- 8 Travaux voirie juillet 2019
- 9 Planification des travaux voirie été 2019
- 10 Suivis résolution de reddition compte des travaux TECQ 2014-2018
- 11 Suivis enquête de l'UPAC
- 12 Résolution pour modification de l'horaire du bureau municipal
- 13 Vidange fosse septique et puisard été 2019
- 14 Suivis SEAO pour les contrats de déneigement automne 2019 hiver 2020
- 15 Contrat directeur général
- 16 Demande aide financière Fonds TPI MRC
- 17 Concordance règlement urbanisme
- 18 Droit de propriété # lot 5 680 729
- 19 Remboursement des heures supplémentaires Hugo Bérubé
- 20 Période de questions
- 21 Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3- Adoption et présentation du procès-verbal du 2 juillet 2019**

**RÉSOLUTION 1908-02**

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2019 à 19 heures 30, tel que lu par Monsieur Steve Castonguay.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**4. Adoption et présentation des comptes à payer du 1er juillet au 31 juillet 2019**

**RÉSOLUTION 1908-03**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de juillet 2019 pour un total des comptes incompressibles de 18 930.88\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 78.25\$, les salaires nets des employés de 3 932.12\$, les traitements nets des élus (es) de 1 565.37\$, les remboursements des prêts de 6 675.87\$, la facture de la collecte et les transports des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 574.90, le paiement des services publiques 599,87\$, les remboursements des déductions à la source de juin au montant de 3 504.50\$ et un montant de 87 767.93\$ des comptes compressibles pour un montant total de 106 698.81\$ pour le mois de juillet 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### 5. Présentation des états des résultats au 30 juin 2019

André Marcil, trésorier fait la lecture de l'état des résultats pour dépôt de la période terminée le 30 juin 2019. Des revenus totaux de 516 600.93 et des charges pour la période de 441 431.51\$ créant un surplus d'exercice avant conciliation de 75 169.42\$.

### 6 Nomination du vérificateur financier

#### RÉSOLUTION 1908-04

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'engager La Firme Mallette afin de réaliser les travaux de vérification financière et d'audit de la municipalité.

**Adopté à la majorité des conseillers présent**

### 7- Résolution pour correction comptes grand-livre et doublons

#### RÉSOLUTION 1908-05

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu d'enlever les doublons du grand- livre pour un travail estimé une heure trente au taux maximum de 100.00\$/ heure pour un coût maximum de 150.00\$ soit au même tarif que l'audit de la fin d'année au 31 décembre 2018.

Madame Guylaine Ouellet demande le vote

Pour  
Gilles Rioux  
Guylaine Ouellet  
Rose Lagacé  
Normand Lévesque

Contre  
Julie Michaud  
Andrée Blouin

**Adopté à la majorité des conseillers présent**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### 8. Travaux voirie juillet 2019

André Marcil fait lecture des travaux effectués par la municipalité et l'employé municipal entre le 15 juillet et le 31 juillet 2019.

### 9. Planification des travaux voirie été 2019

#### RÉSOLUTION 1908-06

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'effectuer les travaux de voirie selon la priorité suivante:

- 1- Creusage des fossés route Blouin et rechargement de gravier au besoin.
- 2- Travaux de pelle rang 10 Est afin de corriger les ventres de bœufs et certains ponceaux. Le rechargement de gravier est évalué à plus ou moins 50 voyages.
- 3- Corriger rang 6 Ouest avec de travaux afin de le corriger avec le rechargement de gravier pour environ 50 voyages de graviers.
- 4- Vérifier et corriger au besoin le ponceau dans le Rang 8 et corriger la virée d'éolienne au 7<sup>e</sup> Rang avec le rechargement pour environ 10 voyages de graviers.

Il est demandé de préparer environ 200 voyages de graviers tamisés au propriétaire de la sablière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 10- Suivis résolution de reddition compte des travaux TECQ 2014-2018

André Marcil informe les personnes présentes du suivi des résolutions pour la reddition compte des travaux TECQ 2014-2018.

### 11- Suivis enquête de l'UPAC

André Marcil, directeur général informe l'assemblée de suivis de l'enquête de l'UPAQ.

### 12- Résolution pour modification de l'horaire du bureau municipal

#### RÉSOLUTION 1908-07



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu de modifier l'horaire du bureau municipal pour le suivant soit :  
Du lundi au jeudi de 8h 00 à 12h 00 et de 13h 00 à 16h30 soit un total de 30 heures par semaine plus 5 heures pour les rencontre en soirée et pour les commissions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **13- Vidange fosse septique et puisard été 2019**

André Marcil informe l'assemblée que les vidanges de fosses septiques et des puisards ont débutées le 26 juillet et doivent se terminées le 12 août 2019 pour la municipalité. Certaines visites devront s'effectuer une deuxième fois suite à des fosses ou puisards non dégagés ou introuvables. Ces vidanges pourront entraîner des frais supplémentaires aux citoyens pour une deuxième visite.

### **14- Suivis SEAO pour les contrats de déneigement automne 2019 hiver 2020**

André Marcil informe l'assemblée que les appels d'offre pour le déneigement un an et trois ans du SEAO. La date d'ouverture des soumissions est le jeudi 15 août 2019 à 13 heures. L'adjudication et contenu du contrat sera effectué lors d'une séance extraordinaire à être tenue au plus tard le 16 septembre 2019.

### **15- Contrat directeur général**

#### **RÉSOLUTION 1908-08**

**Considérant** que le poste d'employée engagée pour aider au travail du Dg a été aboli;

**Considérant** que l'augmentation salariale du Dg a été refusée en décembre 2017 et que suite à une plainte du Dg, le Tribunal Administratif a reconnu que le Dg avait droit à son augmentation telle que mentionné dans son contrat;

**Considérant** que la sanction majeure faite au Dg parce qu'il a payé les comptes d'octobre 2017 et qu'en tant que trésorier municipal, le Dg a voulu sauver des frais d'intérêt et que cette sanction a été abrogée par la Résolution 1902-06;

**Considérant**, que suite au congédiement sans raison valable d'un employé municipal, l'entente hors cour a couté à la municipalité 7 500,00\$;

**Considérant**, que le conseil a refusé au Dg de recevoir une formation fournie par notre firme comptable et subventionné à 50% par Emploi-Québec, voir la Résolution 1906-06;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

**Considérant**, que le travail du dg a permis à la firme comptable de produire une reddition de compte pour la TECQ 2014-2018 et ainsi récupérer 109 000.00\$ que la municipalité aurait perdu;

En terminant, moi Julie Michaud, je suis satisfaite du travail du Dg et je considère qu'il y a toujours place pour l'amélioration, mais pour cela le Dg a besoin d'outils et de formation pour le bien-être de la municipalité;

Le climat de travail au sein du Conseil est souvent malsain, à titre d'exemple, la semaine dernière lors de la rencontre de travail, rendu au point à discuter du contrat du Dg, la majorité des conseillers se sont levés et ont quitté la rencontre sans dire mot.

Pour tous ces points, moi **Julie Michaud**, je propose d'engager le directeur général en renouvelant son contrat de travail et j'en demande le vote

**Pour**  
Julie Michaud  
Andrée Blouin

**Contre**  
Gilles Rioux  
Guylaine Ouellet  
Rose Lagacé  
Normand Lévesque

**Refusé à la majorité des conseillers présents.**

### **16- Demande aide financière Fonds TPI MRC**

#### **RÉSOLUTION 1908-09**

**Considérant**, la demande d'aide financière par la Corporation de Développement de Saint-Léandre auprès de la Corporation des TPI de la MRC pour 2019 au montant de 3 000.00\$

Il est proposé **par Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière déposée auprès de la Corporation des TPI de la MRC de la Matanie pour la rénovation de l'escalier du sentier de la Grotte des Fées par la Corporation de Développement de Saint-Léandre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **17- Concordance règlement urbanisme**

#### **RÉSOLUTION 1908-10**

**Considérant**, l'importance d'effectuer la concordance entre les anciens et les nouveaux règlements en urbanisme adopté en 2018 soit la mise à jour de ces règlements de la municipalité et ceux de la MRC.

Il est proposé **par Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de faire effectuer la mise à jour de la concordance des règlements municipaux par Monsieur Louis-Pascal Laforest, inspecteur en



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

bâtiment de la municipalité, pour un maximum de 8 heures au taux horaire de 31.52\$/ heure pour un total avant taxes de 252.16 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**18- Droit de propriété # lot 5 680 729**

**RÉSOLUTION 1908-11**

**CORRECTION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ LOT : 5 680 729 DU  
CADASTRE DU QUEBEC**

**Considérant**, qu'une erreur de titre de propriété a été fait dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale en 2017-2018 concernant le lot 5 680 729 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane, matricule 9798-48-3409;

**Considérant qu'il y a une ambiguïté dans les titres de propriété ;**

**Considérant que** la Succession de Mme Louiselle Bérubé et M. Charlie Deschênes (nouvel acquéreur dudit terrain) ont démontré hors de tout doute, détenir les titres de propriété par les contrats notariés concernant cet immeuble;

**Considérant que** ledit terrain n'a jamais été la propriété de la Municipalité;

**Considérant que** la Succession de Mme Louiselle Bérubé et M. Charlie Deschênes (nouvel acquéreur dudit terrain) demandent de faire la correction appropriée afin de régulariser la situation et clarifier les titres de propriété de M. Charlie Deschênes.

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre viennent céder tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble connu et désigné comme étant tout le lot 5 680 729 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Matane dans le but de clarifier les titres de propriété de M. Charlie Deschênes.

Une copie de la résolution doit être envoyée à la Succession de Mme Louiselle Bérubé, au nouveau propriétaire, M. Charlie Deschênes et à Me Élisabeth Lévasseur, notaire dans les plus brefs délais et d'inclure dans l'envoi la matrice du lot

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**19- Remboursement des heures supplémentaires Hugo Bérubé**

**RÉSOLUTION 1908-12**

**Considérant**, l'obligation de fournir un employé lors des vidanges de fosses septiques durant les heures de l'entrepreneur Sani -Manic;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**Considérant**, que pour la première semaine, l'entrepreneur a dépassé les quarante heures pour les vidanges,

**Considérant** que malgré une conversation entre le directeur général, l'inspecteur de la MRC visant à ne pas dépasser les quarante heures, celles-ci ont été dépassées.

**En conséquence**, il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre paye le temps supplémentaire à Hugo Bérubé pour la semaine terminée le 3 août 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**20- Période des questions**

Une période de question est tenue.

**21- Levée de la séance ordinaire**

**RÉSOLUTION 1908-13**

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 5 août 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Steve Castonguay**  
Maire

**André Marcil,**  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier

*Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*